

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE SOMME - TRINOVAL

ECHEANCIER DE PRELEVEMENT 2024 REDEVANCE RESIDENCE SECONDAIRE

Pour le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez opté pour le prélèvement automatique. Vous serez donc prélevé du montant indiqué suivant l'échéancier ci-dessous.

Date	Montant
24 mai 2024	35 €
24 juin 2024	35 €
24 juillet 2024	35 €
23 août 2024	35 €
24 septembre 2024	35 €
24 octobre 2024	34 €

Total	209,00 €
-------	----------

PENSEZ A SURVEILLER L'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE COMPTE